

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°CD2022-09/4/20 DOSSIER N° 5348	NATURA 2000 - RENOUELEMENT DE LA CANDIDATURE EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE ET PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 "GORGES DE LA TARDES ET VALLÉE DU CHER"
--	--

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/PAT-ENV PAT.
NATUREL

Rapporteur : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : NATURA 2000 - RENOUELEMENT DE LA CANDIDATURE EN TANT QUE
STRUCTURE PORTEUSE ET PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA
2000 "GORGES DE LA TARDES ET VALLÉE DU CHER"**

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021/07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

VU la délibération N°CP2019-12/7/36 du 20 décembre 2019 relative au renouvellement de la structure porteuse et de la présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 "Gorges de la Tardes et Vallée du Cher"

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE*

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 
ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0070-DE

Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance publique le 30 septembre 2022 à GUERET, le quorum étant atteint,

D É C I D E :

- de renouveler, à l'issue de la maîtrise d'ouvrage actuelle, la candidature du Département auprès de l'État comme structure porteuse du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher » ;
- de présenter la candidature d'un élu du Conseil Départemental à la présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher ». Est désignée à cet effet : Madame Marie-Thérèse VIALLE, Vice-Présidente et Conseillère Départementale d'Evau-les-Bains ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'application de ces décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET